



ÉTABLISSEMENT

Métropole Nice Côte d'Azur
(06)
Direction Centrale des Achats
et Marchés Publics
45 rue Gioffredo
06000 Nice

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur**I.1) NOM ET ADRESSES**

Métropole Nice Côte d'Azur (06), Pour le compte de la Ville de Nice 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4, FRANCE. Tél. : +33 497134470. Courriel : dao@nicecotedazur.org. Code NUTS : FRL03.

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.e-marches06.fr>
Adresse du profil d'acheteur : <http://www.e-marches06.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

Par voie électronique à l'adresse : <http://www.e-marches06.fr>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : 19V1399 - MISSIONS DE SURETE EVENEMENTIELLE POUR LA VILLE DE NICE

II.1.2) Code CPV principal

79710000

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte

Marché à procédure adaptée - article R.2123-1 du Code de la commande publique. Le marché a comme objet d'assurer des prestations de sécurité et de gardiennage lors de manifestations ou d'événements organisés par la Ville de Nice et la REGIE ACROPOLIS, PALAIS DES CONGRES ET PARC D'EXPOSITIONS et PALAIS NIKAIKA. Ces missions de sûreté événementielle sont divisées en trois lots distincts en fonction de l'organisateur : Ville de Nice, Nikaïa ou Acropolis.

II.1.5) Valeur totale estimée

II.1.6) Informations sur les lots

Division en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour : tous les lots

II.2) DESCRIPTION**LOT N° 1**

II.2.1) Intitulé : MISSIONS DE SURETE POUR LES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES DE LA VILLE DE NICE

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79710000 , 79713000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Territoire niçois

II.2.4) Description des prestations

Accord-cadre à bons de commande

Montant minimum annuel : 500 000 € HT

Montant maximum annuel : sans

Durée (hors reconduction) : 12 mois

Début du marché : Au premier bon de commande.

A défaut d'émission de bon de commande au terme de la première année suivant la notification du marché, l'exécution du marché commencera à la première date anniversaire de la notification.

Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**Description des modalités ou du calendrier des reconductions** : Nombre de reconductions éventuelles : 3**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer****II.2.10) Variantes****Des variantes seront prises en considération : Non****II.2.11) Informations sur les options****Options : Oui****Description de ces options :**

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne****Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non****II.2.14) Informations complémentaires****LOT N° 2****II.2.1) Intitulé :** MISSIONS DE SURETE POUR LES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES DU PALAIS NIKAIKA**II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

79710000 , 79713000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Territoire niçois**II.2.4) Description des prestations****Accord-cadre à bons de commande**

Montant minimum annuel : 150 000 € HT

Montant maximum annuel : sans

Durée (hors reconduction) : 12 mois

Début du marché : Au premier bon de commande.

A défaut d'émission de bon de commande au terme de la première année suivant la notification du marché, l'exécution du marché commencera à la première date anniversaire de la notification.

Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui**Description des modalités ou du calendrier des reconductions** : Nombre de reconductions éventuelles : 3**II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires**LOT N° 3**

II.2.1) Intitulé : MISSIONS DE SURETE POUR LES MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES DE LA REGIE ACROPOLIS, PALAIS DES CONGRES ET PARC D'EXPOSITIONS

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

79710000 , 79713000

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRL03

Lieu principal d'exécution : Territoire niçois

II.2.4) Description des prestations

Accord-cadre à bons de commande

Montant minimum annuel : 250 000 € HT

Montant maximum annuel : sans

Durée (hors reconduction) : 12 mois

Début du marché : Au premier bon de commande.

A défaut d'émission de bon de commande au terme de la première année suivant la notification du marché, l'exécution du marché commencera à la première date anniversaire de la notification.

Le délai d'exécution de chaque prestation est indiqué dans le bon de commande ou le cas échéant dans le C.C.T.P.

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée**II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Nombre de reconductions éventuelles : 3

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer**II.2.10) Variantes**

Des variantes seront prises en considération : Non

II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Des modifications des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques**II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

II.2.14) Informations complémentaires**Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

cf article 5.1.1 du Règlement de consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

III.1.5) Informations sur les marchés réservés

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession

La prestation est réservée à une profession particulière

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : AGREMENT PREFECTOTAL :

- L'autorisation d'exercer au nom de la société délivrée par le CNAPS (Conseil national des Activités Privées de Sécurité)

- L'agrément du dirigeant délivré par le CNAPS (Conseil national des Activités Privées de Sécurité) en cours de validité, ou l'attestation permettant de démontrer que l'agrément est en cours.

Dans ce dernier cas, le soumissionnaire devra fournir ce document au plus tard avant l'attribution du marché faute de quoi le marché ne pourra pas lui être attribué.

III.2.2) Conditions particulières d'exécution

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique

IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Mardi 19 novembre 2019 - 14:00

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

mercredi 20 novembre 2019 - 09:00.

Lieu : A titre indicatif.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : Non

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1/Groupement : Le présent marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le présent marché est attribué à un groupement conjoint, le mandataire conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

2/Eléments de négociation

L'acheteur engagera des négociations avec le(s) soumissionnaire(s) dont les offres, à l'issue d'un premier classement, ont été jugées les meilleures.

3/ Information sur l'accord cadre : Seul le lot N°1 est un marché multi-attributaires et le nombre maximum d'attributaires est fixé à 3. Chacun des titulaires de ce lot s'engage, par sa participation à cette consultation, à exécuter les commandes du « package » qui lui sera attribué en fonction de son classement à l'issue de l'analyse des offres (cf article 1.2 du Règlement de consultation)

Aucune réclamation sur le contenu ou l'affectation des packages ne sera recevable en cours d'exécution du marché, ces éléments ayant été parfaitement annoncés dans les documents de la consultation.

Dans le cas où, à l'issue de la procédure, le marché ne pourrait être attribué qu'à deux prestataires, le package C prévu pour un 3ème titulaire du marché serait réparti entre les deux attributaires par le service opérationnel avant notification ; les 2 titulaires ne pourront élever aucune réclamation sur la répartition des prestations ainsi effectuée.

DANS LE CADRE DE CETTE CONSULTATION, CHAQUE OPERATEUR ECONOMIQUE EST LIBRE DE DEPOSER UNE OFFRE POUR CHACUN DES TROIS LOTS MAIS IL NE POURRA ETRE DESIGNE COMME ATTRIBUTAIRE QUE DE DEUX LOTS AU MAXIMUM. SI UN MEME SOUMISSIONNAIRE DEVAIT SE RETROUVER CLASSE PREMIER SUR CHACUN DES 3 LOTS, LE POUVOIR ADJUDICATEUR CHOISIRAIT DE LUI ATTRIBUER LES DEUX LOTS FINANCIEREMENT LES PLUS IMPORTANTS (SUR LA BASE DES ESTIMATIONS REALISEES PAR L'ADMINISTRATION). Compte tenu des spécificités du marché (prestations relatives à des manifestations événementielles), il est demandé au soumissionnaire de disposer d'une implantation locale; celle-ci devra être effective au plus-tard deux mois après notification du marché.

4/ Adresses à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

uniquement par la plateforme : Courriel : dao@nicedotdazur.org adresse internet : <http://www.e-arches06.fr>

5/Conditions de remise des plis cf. Article 7 du Règlement de Consultation.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal administratif de Nice 18 AVENUE DES FLEURS - CS 61039 , 06050 Nice Cedex 1 FRANCE. Tél. +33 489978600. E-mail : greffe.ta-nice@juradm.fr. Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

VI.4.3) Introduction des recours

Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de sept jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

02 octobre 2019